

# CMMTQ 2001 2002

R A P P O R T  A N N U E L

# Mission

La Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) a pour mission d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande sécurité et une meilleure protection au point de vue de l'hygiène et de la santé.

La CMMTQ voit également à assurer la qualification professionnelle de ses membres, à réglementer leur discipline et leur conduite, à défendre et promouvoir leurs intérêts auprès des instances décisionnelles ainsi qu'à leur offrir des services de qualité.

## Profil de la CMMTQ

Fondée en 1949 par la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie*, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) regroupe plus de 2 000 entrepreneurs spécialisés en mécanique du bâtiment. La CMMTQ est une corporation à adhésion obligatoire. Tous les entrepreneurs en plomberie et chauffage du Québec doivent être membres de la CMMTQ notamment pour pouvoir soumissionner quant à des travaux d'installation de tuyauterie, exécuter ou faire exécuter des travaux de tuyauterie ainsi que s'annoncer comme maître mécanicien en tuyauterie.

Depuis plus de 50 ans, la CMMTQ représente une force vive de l'industrie de la construction au Québec.

## Sommaire

Conseil provincial d'administration .....	2
Rapport du président.....	3
Rapport du directeur général .....	5
Personnel de la CMMTQ.....	8
Rapport des vérificateurs .....	9
États financiers .....	10

# Conseil provincial d'administration

## Comité exécutif

### PRÉSIDENT

Jean Charbonneau  
Lucien Charbonneau Itée

### PRÉSIDENT SORTANT

Claude Neveu  
Neveu & Neveu Itée

### PREMIER VICE-PRÉSIDENT

René Thorn  
Plomberie St-Hubert enr.

### DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Yves Hamel  
Plomberie Laroche inc.

### TRÉSORIER

Claude Limoges  
Plomberie Claude Limoges inc.

### SECRÉTAIRE

Pierre Laurendeau  
Lucien Laurendeau inc.

### DIRECTEUR

Richard Jubinville  
Plomberie Richard Jubinville inc.

### DIRECTRICE

Nathalie Lemelin  
Mécanique Pro-B inc.

### DIRECTEUR

Marcel Marcotte  
Tuyauterie, Gicleur Trois-Rivières inc.

## Administrateurs régionaux

### *Région Côte-Nord*

Mario J. Paquet  
Plomberie Paquet & Frères inc.

### *Région Saguenay-Lac St-Jean*

Réal Bouchard  
Les Entreprises Réal Bouchard inc.

### *Région Québec*

Éric Seraiocco  
P.F.C. inc.

### *Région Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine*

Yves Parent  
Les Plomberies T.Y. inc.

### *Région Bas-St-Laurent*

Damien Charest  
Plomberie Damien Charest inc.

### *Région Chaudières-Appalaches*

François Côté  
Plomberie Ste-Croix inc.

### *Région Mauricie*

Poste vacant

### *Région Bois-Francs*

François Lemay  
Le Groupe SCV inc.

### *Région Estrie*

Roger Labbé  
Plomberie SMB (2000) inc.

### *Région Montérégie-Nord*

Guy Bernier  
Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe inc.

### *Région Montérégie-Sud*

Serge Breault  
Plomberie & Chauffage Topp inc.

### *Région Abitibi-Témiscamingue*

Denis Boutin  
L. Boutin & associés inc.

### *Région Outaouais*

Claude St-Cyr  
2835053 Canada inc. (St-Cyr et Frères)

### *Région Laurentides*

Benoit Demers  
Plomberie Benoit Demers inc.

### *Région Lanaudière*

Éric Lévesque  
Plomberie Éric Lévesque inc.

### *Région Laval*

Daniel Côté  
Plomberie Daniel Côté inc.

### *Région Montréal-Est*

André Ménard  
Plomberie Fernand Ménard inc.

### *Région Montréal-Ouest*

Marc Gendron  
Plomberie & Chauffage André Gendron et Fils inc.



# Rapport du président



À titre de président de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), j'ai le plaisir de vous présenter mon premier rapport annuel dans lequel je vous résume les dossiers

sur lesquels nous avons principalement travaillé au cours de l'année 2001.

Lors de la dernière année, la Corporation est arrivée à une entente avec le ministère du Travail et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) relativement au transfert du mandat de la qualification des maîtres mécaniciens en tuyauterie à la CMMTQ. Le transfert du mandat donne à la Corporation toute l'autorité sur la gestion des demandes de délivrance et de renouvellement des licences dans les spécialités qui lui sont exclusives. De plus, au-delà de ces considérations administratives, nous aurons pleine latitude, en autres, pour déterminer les règles d'émission de la licence en plomberie-chauffage. Dans la perspective de rehausser la qualité générale de nos membres, nous disposons maintenant des outils indispensables pour y arriver. Finalement, le transfert a définitivement donné à la CMMTQ son statut de corporation professionnelle avec tous les droits et les responsabilités inhérents.

Du côté du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), dont nous sommes copropriétaires, les choses progressent normalement. Nous avons réussi à régulariser la situation financière et sommes à compléter les différents travaux permettant de doter l'organisme de tous les outils nécessaires pour offrir un service auquel les utilisateurs sont en droit de s'attendre. Malheureusement, des opposants au BSDQ - un groupe d'entrepreneurs généraux qui veulent imposer leurs propres

règles de soumissions aux sous-entrepreneurs - continuent d'attaquer le système sans succès. Les trois propriétaires du BSDQ et les membres qu'ils représentent sont résolus à faire respecter les droits qui leur ont été confirmés à maintes reprises par les tribunaux. Il faut donc souhaiter que les débats et les oppositions stériles cessent et que tous contribuent à l'avancement du dossier.

Par ailleurs, le phénomène des grandes surfaces, qui offrent aux consommateurs des produits à des prix parfois équivalents à ceux offerts aux maîtres mécaniciens par les distributeurs et manufacturiers, a un impact majeur sur les activités de nos membres. Dans bien des cas, ils deviennent de simples pourvoyeurs de main-d'œuvre. Pour tenter de contrer les effets pervers des grandes surfaces, la CMMTQ a rencontré des acteurs importants de notre industrie, manufacturiers et distributeurs, pour voir dans quelle mesure nous pourrions compter sur leur apport. Même si chacun de ces intervenants a ses propres prérogatives de marché, plusieurs joueurs se sont montrés sympathiques à notre cause et sont disposés à nous soutenir dans notre démarche. D'ailleurs, certains ont déjà appliqué dans leur entreprise des mesures qui ont pour effet de redonner aux maîtres mécaniciens la part du marché qui leur échappe. Nous poursuivons évidemment nos démarches avec ces partenaires.

D'autre part, de récentes décisions d'affaires d'Hydro-Québec et de Gaz Métropolitain peuvent laisser croire à une intention de modifier la relation d'affaires traditionnelle qu'ils ont entretenue avec nos membres. En effet, ces derniers ont choisi d'exécuter eux-mêmes des travaux de construction de la juridiction des maîtres mécaniciens ou de leur confier que la partie « main-d'œuvre » en offrant l'équipement à installer directement au client. Si nous reconnaissons à ces entreprises le



droit de faire des affaires, nous devons dénoncer les avantages majeurs que leur procure leur statut de monopole dans leur secteur respectif. Nos membres ne sont évidemment pas en mesure de rivaliser avec elles sur le plan de la mise en marché et de la communication auprès de la clientèle potentielle. Nous sommes d'avis qu'elles devraient concentrer leurs efforts commerciaux dans leur secteur réglementé et laisser aux professionnels de la mécanique du bâtiment la vente et l'installation de produits de construction. C'est le message que nous livrerons aux parties concernées et nous déterminerons ultérieurement la stratégie à adopter selon les avis que nous obtiendrons de Gaz Métropolitain et d'Hydro-Québec.

Comme mon prédécesseur l'a relevé dans au moins deux rapports annuels précédents, le dossier de la qualification de nos travailleurs demeure une priorité et une préoccupation de premier plan. Alors que les associations patronales et syndicales poursuivent leurs discussions en vue d'adapter aux besoins de l'industrie le régime d'apprentissage et les règles de gestion de la main-d'œuvre, nous connaissons toujours des pénuries de main-d'œuvre compétente dans plusieurs secteurs d'activités. Et c'est sans parler du vieillissement de nos travailleurs que les règlements actuels ne permettent pas d'atténuer. Le problème s'accroît avec le temps et, si nous ne le réglons pas bientôt, nous vivons une véritable crise. Les parties concernées doivent donc s'engager à s'entendre dans les meilleurs délais sur des règles modernes de qualification et de gestion de main-d'œuvre. Une vision moins corporatiste et plus « industrie » s'impose et ce, dans l'intérêt tant des entrepreneurs que des travailleurs.

L'automne dernier, j'ai entrepris une tournée régionale qui m'a donné l'occasion de rencontrer plusieurs membres et d'échanger sur différents dossiers d'intérêt. Selon les commentaires recueillis, les membres semblent très satisfaits

du travail effectué par la Corporation et du choix de ses priorités. Dans la prochaine année, nous comptons poursuivre notre tournée en visitant le maximum de régions.

Mon présent rapport se veut limitatif dans la description de dossiers traités au cours de la dernière année et j'aurais pu en soulever davantage dont notre volonté de conclure des alliances stratégiques pour des dossiers particuliers, de développer des outils de toutes sortes pour nos membres du domaine du service, etc. Nos véhicules de communication vous ont d'autre part permis de connaître l'étendue des autres réalisations que je n'ai pas relevées dans ce document.

En terminant, j'aimerais mentionner que l'engagement de la CMMTQ envers ses membres est l'affaire de toute une équipe et, par conséquent, je tiens à relever de façon particulière l'apport de nos administrateurs qui se dévouent à la cause des maîtres mécaniciens. Leur aide m'est aussi précieuse qu'indispensable. Merci aux nombreux membres qui ont donné de leur temps en participant à des travaux de comité, en représentant la Corporation dans différentes instances, etc.

Je désire également signaler la contribution du personnel de la Corporation dirigé par le directeur général, Robert Brown. Nous pouvons compter sur des employés dévoués, et le succès de nos différentes démarches repose en grande partie sur leur compétence.

L'année 2001 a été, somme toute, fructueuse pour les membres et pour la CMMTQ et c'est donc avec enthousiasme que nous nous engageons dans la nouvelle année.

Le président,



Jean Charbonneau



# Rapport du directeur général



C'est avec fierté que je vous présente mon rapport d'activités pour l'année 2001. Au cours l'année, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) s'est impliquée dans de nombreux dossiers d'intérêt pour ses membres. Dans le présent rapport, je commenterai plus particulièrement les services dispensés par notre organisme.

## Service de santé et sécurité

Depuis l'arrivée d'un conseiller en santé et sécurité au travail, les membres ont été en mesure d'apprécier toute une gamme de services mis à leur disposition.

Dans le domaine de la prévention, nous répondons aux demandes des membres concernant l'information, l'interprétation et le soutien technique relativement à la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, le *Code de sécurité sur les chantiers de construction*, le *Règlement sur les matières dangereuses*, les dispositions relatives au programme de prévention, etc. Les demandes d'intervention en matière de gestion de la santé et sécurité ont également été nombreuses et nous avons acquis un haut niveau de compétence qui se vérifie par le travail réalisé et par les rapports positifs formulés par les membres. Au total, c'est plus de 1314 interventions de toutes formes auprès de 750 membres qui ont été exécutées au cours de l'année.

La Corporation a aussi produit des outils de prévention pour ses membres dont des affiches, le dépliant sur la tenue des lieux et des fiches pour les pause-sécurité.

## Service technique

Afin d'illustrer l'importance des requêtes faites en matière technique, il suffit de mentionner que plus de 1900 appels ont été traités par notre personnel au cours des 12 derniers mois. Les demandes d'interventions portent évidemment sur tous les aspects et toute la réglementation touchant la mécanique du bâtiment.

Comme par les années passées, nous offrons sur demande un processus de solution de différends entre un client et un maître mécanicien. Des mésententes surviennent dans des cas présumés de travaux mal exécutés ou de retard dans leur réalisation, de tarification déraisonnable ou incomprise, etc. Nous avons agi comme médiateur dans plus de 60 dossiers. Une grande majorité de ceux-ci a fait l'objet d'entente entre les parties alors que le reste demeure en discussion. Considérant la nature de l'intervention de la Corporation, il va sans dire qu'il s'agit d'un service très apprécié tant par le client que le membre.

Pour ce qui est du programme de formation de la CMMTQ, nous pouvons dire « mission accomplie ». Nous avons tenu, dans différentes régions du Québec, 50 sessions de cours qui ont porté sur 9 matières différentes. Ce sont plus de 500 personnes qui ont assisté à ces formations, ce qui confirme la volonté de nos membres de parfaire leurs connaissances dans leur domaine d'expertise.

L'information aux membres a encore une fois été privilégiée et nous avons rédigé plusieurs écrits portant sur des sujets d'ordre technique. Le bulletin *L'Entre-Pressé* a été le véhicule de plusieurs articles d'information et nous avons conçu des fiches techniques qui sont devenues des documents de référence pour nos membres.

De plus, de par la nature de ses activités, la CMMTQ participe à de nombreux travaux en mécanique du bâtiment où elle défend et fait valoir les intérêts de ses membres. À titre d'il-



lustration et de façon non limitative, nous avons participé aux comités suivants : le comité technique de Gaz Métropolitain, le comité sur le chauffage au mazout de l'AQCM, le comité provincial sur la prévention du CO, le comité CSA sur le Code B-139, le comité d'approbation des produits de plomberie de la Régie du bâtiment du Québec, le comité Novoclimat, le comité BNQ sur les dispositifs anti-refoulement, etc.

En bref, les réalisations en matière technique ont été de l'ordre de la formation, de l'information, du conseil, de l'interprétation, de la médiation, et de la consultation.

### **Service juridique**

Le Service juridique a également été fortement sollicité par les membres. En 2001, le Service juridique a traité plus de 625 demandes d'information, interprétation et conseil portant sur l'ensemble de la législation afférente à l'industrie.

Ce Service a également la responsabilité de la gestion des plaintes relatives au travail au noir qui demeure une préoccupation majeure pour notre organisation. Nous avons administré 215 dossiers et avons intenté 134 poursuites dans les cas où nous avons suffisamment d'information pour agir. Nous avons obtenu 96 jugements dont 86 nous ont été favorables. En comparant ces données avec celles de l'an dernier, nous constatons une baisse générale des nombres. Nous croyons que cela s'explique, entre autres, par le fait que nous avons fait une razzia dans les annonces classées des hebdomadaires régionaux dans lesquels les faux maîtres mécaniciens avaient l'habitude de s'afficher. Quoi qu'il en soit, la Corporation continue de s'investir substantiellement dans la lutte contre le travail au noir.

Par définition, le Service juridique travaille étroitement avec les différents départements de l'organisme à qui il assure le soutien juridique.

À titre d'illustration de cette collaboration, nous relevons le dossier de la révision du code du BSDQ, la commission parlementaire sur le projet de loi 181, les représentations relatives au Code de la construction et les différents règlements de qualification, le transfert de la qualification des membres à la Corporation, le comité de discipline, la Loi et le Règlement de la Corporation, etc.

En résumé, le Service juridique a largement contribué à l'avancement de plusieurs dossiers traités par la Corporation et a répondu à un nombre croissant de demandes formulées par les membres.

### **Communications**

Puisque tous les services de la Corporation émanent de son siège social, il est important qu'elle développe d'excellents moyens de communications avec chacun de ses membres. Nous croyons que nos véhicules actuels répondent bien à ce principe.

Le bulletin *L'Entre-Pressé*, qui a fait peau neuve en avril 2001, a été publié à raison de 16 numéros. Vous avez été à même de constater les améliorations esthétiques de la nouvelle version et le format qui sied davantage à nos objectifs de transmettre une information variée et d'intérêt pour tous.

La revue *Inter-mécanique du bâtiment (IMB)* demeure un élément de fierté pour notre organisation. Elle répond à un besoin spécifique des maîtres mécaniciens et constitue un ouvrage de référence pour l'ensemble des intervenants en mécanique du bâtiment. Malgré les critiques fort élogieuses quant à la qualité de la revue, nous continuons d'améliorer son contenu pour répondre davantage aux besoins exprimés par les membres.

L'an dernier, nous avons mis en place le site Internet de la Corporation [www.cmmtq.org](http://www.cmmtq.org) où les membres peuvent y trouver toute une



gamme d'informations utiles si on en juge par le nombre de visiteurs qui ont rejoint le site. Au cours de la prochaine année, nous y apporterons des améliorations et des ajouts importants.

### **Qualification des membres**

Vous savez tous que, depuis le 19 novembre dernier, la CMMTQ assume l'entière responsabilité de la qualification de ses membres. Le président a indiqué dans son rapport les objectifs visés par la Corporation. Du côté des opérations, l'engagement de la CMMTQ est d'assurer le meilleur service possible dans une perspective de revalorisation de la licence détenue par nos membres.

### **Programmes collectifs**

La Corporation est fière des services complémentaires qu'elle est en mesure d'offrir à ses membres et, selon toute évidence, ils sont particulièrement appréciés par ceux qui ont choisi d'y souscrire.

Nous relevons de façon particulière le Fonds REMEC administré par TAL dont l'avoir dépasse 10 millions\$ et dont la performance en 2001 a été supérieure à la moyenne des fonds mutuels communs au Canada.

Les plans collectifs d'assurances répondent également aux besoins de nos membres. Le nombre de participants au programme collectif d'assurance de personnes ainsi qu'à celui d'assurance commerciale (Maxipro) est en progression constante et la tarification est très compétitive. Nous vous rappelons que Dale-Parizeau LM est le courtier attitré de la Corporation.

Les membres peuvent également bénéficier d'économies plus qu'appréciables chez Pétro-Canada et BOC Gaz, avec qui nous sommes associés depuis plusieurs années.

### **MécanEx 2001**

Le salon MécanEx, organisé conjointement par la Corporation et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage, fut un succès retentissant sur tous les plans. La participation des exposants a rejoint nos objectifs et le nombre de visiteurs a dépassé nos attentes. Plus important encore, les commentaires recueillis de toutes parts ont confirmé l'intérêt de l'événement tant pour les exposants que pour les groupes de visiteurs ciblés.

### **Remerciements**

L'année 2001 a été fertile en activités et en réalisations. Le succès remporté est l'œuvre d'un travail de toute une équipe et je tiens à souligner l'apport et la contribution du personnel de la Corporation qui a fait preuve de compétence et d'engagement dans la cause de nos membres.

Je veux également souligner le dévouement inconditionnel des administrateurs et des membres qui ont donné leur temps et leur énergie aux différentes activités de la Corporation.

Enfin, un remerciement tout particulier au président de la CMMTQ, Jean Charbonneau, pour son implication et sa contribution substantielle à l'avancement des objectifs de la Corporation. Son soutien m'a été indispensable.

Le directeur général,



Robert Brown



# Personnel de la CMMTQ

## Direction générale

*Courriel*

Robert Brown, *directeur général* . . . . . rbrown@cmmtq.org

André Bergeron, *directeur général adjoint* . . . . . abergeron@cmmtq.org

Raynald Asselin, *conseiller en gestion santé-sécurité* . . . . . sst@cmmtq.org

Denise Beaulieu, *chargée de projets – communication et marketing*. . . . . dbeaulieu@cmmtq.org

Linda Campeau, *chargée de projets*. . . . . lcampeau@cmmtq.org

Noëlla Gosselin, *secrétaire* . . . . . cmmtq@cmmtq.org

## Service des communications

André Dupuis, *directeur*. . . . . adupuis@cmmtq.org

## Service administratif

Michel Dubé, *directeur*. . . . . mdube@cmmtq.org

Fernanda De Pinho, *commis aux comptes recevables*. . . . . cmmtq@cmmtq.org

Véronique Dupuis, *commis aux comptes payables*. . . . . cmmtq@cmmtq.org

Madeleine Couture, *réceptionniste*. . . . . cmmtq@cmmtq.org

Philippe Lauzon, *magasinier*

## Service juridique

Steve Boulanger, *directeur* . . . . . sboulanger@cmmtq.org

Marie-Andrée Fogg, *avocate* . . . . . mafogg@cmmtq.org

Sylvie Viel-Bossé, *secrétaire* . . . . . juridique@cmmtq.org

Sylvie Bonin, *secrétaire aux enquêtes*. . . . . cmmtq@cmmtq.org

Suzanne Lauzon, *secrétaire aux enquêtes* . . . . . cmmtq@cmmtq.org

## Service technique

Joël Thériault, *directeur* . . . . . jtheriault@cmmtq.org

Elizabeth Lenard, *conseillère technique* . . . . . elenard@cmmtq.org

Pierre Ménard, *conseiller technique*. . . . . pmenard@cmmtq.org

Nathalie Daigle, *secrétaire* . . . . . technique@cmmtq.org

## Service de la qualification

Nathalie Saumon, *coordonnatrice* . . . . . nsaumon@cmmtq.org

Louise Perrault, *agente à l'admission*. . . . . qualification@cmmtq.org

France Goulet, *agente à l'admission*. . . . . qualification@cmmtq.org

# Rapport des vérificateurs

Aux membres de  
**Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec,**

Nous avons vérifié les bilans de CORPORATION DES MAÎTRES MÉCANICIENS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC aux 31 janvier 2002 et 2001 et les états des produits et charges, du surplus et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation aux 31 janvier 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Arthur Andersen s.r.l.*

Arthur Andersen s.r.l.

Comptables agréés

Montréal, le 15 février 2002

# Bilan

Aux 31 janvier	2002	2001
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	319 648	347 198
Débiteurs	182 320	148 179
Stocks	35 165	31 644
Frais reportés au prochain exercice	64 902	66 782
	<b>602 035</b>	593 803
<b>PARTS DU FONDS RÉMEC ÉQUILIBRÉ</b>	<b>2 497 005</b>	2 497 005
(valeur au marché : 2002 – 2 496 186 \$ ; 2001 - 2 567 984 \$)		
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	<b>1 793 800</b>	1 755 297
	<b>4 892 840</b>	4 846 105
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs	195 118	238 437
Produits reportés	630 110	662 081
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	-	87 149
	<b>825 228</b>	987 667
<b>ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (notes 7 et 8)</b>		
<b>SURPLUS</b>		
Non affecté	2 173 812	2 090 290
Investi en immobilisations	1 793 800	1 668 148
Affecté aux indemnisations	100 000	100 000
	<b>4 067 612</b>	3 858 438
	<b>4 892 840</b>	4 846 105

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.



# Produits et charges

Pour les exercices terminés les 31 janvier	2002	2001
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	1 294 425	1 323 850
Admission des membres	44 350	45 390
Amendes et discipline	167 409	170 690
Regroupement d'achats	83 868	76 991
Gestion de projets et subventions	113 050	102 207
Revue Inter-mécanique du bâtiment	265 231	256 277
Activités de formation	55 094	77 894
Activités régionales	63 070	59 046
Exposition	163 506	-
Vente d'articles	75 935	54 240
Location	51 031	48 468
Autres	107 157	378 016
	<b>2 484 126</b>	<b>2 593 069</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	1 017 991	973 992
Frais généraux	383 762	359 978
Comités et commissions	31 076	26 882
Gestion de projets et subventions	79 524	76 953
Revue Inter-mécanique du bâtiment	194 589	184 367
Activités de formation	42 826	62 217
Conseil provincial et exécutif	81 029	63 360
Activités régionales	60 128	57 321
Exposition	56 448	-
Coût des articles vendus	50 295	33 946
Frais de la bâtisse	190 345	212 629
Frais bancaires	7 499	7 946
Intérêts sur la dette à long terme	2 678	12 303
	<b>2 198 190</b>	<b>2 071 894</b>
	<b>285 936</b>	<b>521 175</b>
<b>AMORTISSEMENT – IMMOBILISATIONS</b>	<b>76 762</b>	<b>94 186</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>209 174</b>	<b>426 989</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Surplus

Pour les exercices terminés les 31 janvier

	2002			
	Non affecté	Investi en immobilisations	Affecté aux indemnisations	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE, début de l'exercice</b>	<b>2 090 290</b>	<b>1 668 148</b>	<b>100 000</b>	<b>3 858 438</b>
Excédent des produits (charges) sur les charges (produits)	285 936	(76 762)	-	209 174
Acquisition d'immobilisations	(115 265)	115 265	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(87 149)	87 149	-	-
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>	<b>2 173 812</b>	<b>1 793 800</b>	<b>100 000</b>	<b>4 067 612</b>

	2001			
	Non affecté	Investi en immobilisations	Affecté aux indemnisations	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE, début de l'exercice</b>				
Déjà établi	1 665 994	1 593 595	100 000	3 359 589
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	71 860	-	-	71 860
Redressé	1 737 854	1 593 595	100 000	3 431 449
Excédent des produits (charges) sur les charges (produits)	521 175	(94 186)	-	426 989
Acquisition d'immobilisations	(26 991)	26 991	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(141 748)	141 748	-	-
<b>SOLDE, fin de l'exercice</b>	<b>2 090 290</b>	<b>1 668 148</b>	<b>100 000</b>	<b>3 858 438</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.



# Flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 janvier	2002	2001
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	209 174	426 989
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	76 762	94 186
Gain sur placement réinvesti	-	(293 247)
	<b>285 936</b>	<b>227 928</b>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<b>(111 072)</b>	<b>98 544</b>
	<b>174 864</b>	<b>326 472</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de parts du Fonds Rémeq Équilibré	-	(900 000)
Produit de la cession de dépôts à terme	-	750 000
Acquisition d'immobilisations	<b>(115 265)</b>	<b>(26 991)</b>
	<b>(115 265)</b>	<b>(176 991)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<b>(87 149)</b>	<b>(141 748)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>		
	<b>(27 550)</b>	<b>7 733</b>
ENCAISSE, début de l'exercice	<b>347 198</b>	<b>339 465</b>
ENCAISSE, fin de l'exercice	<b>319 648</b>	<b>347 198</b>
Les flux de trésorerie incluent l'élément suivant :		
Intérêts versés	<b>2 678</b>	<b>12 303</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Notes complémentaires

Aux 31 janvier 2002 et 2001

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation, constituée en vertu de la Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q. chap. M-4), a pour but d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres ainsi que de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Division qualification

Les états financiers de la Corporation n'incluent pas ceux de la division qualification en raison du fait que cette dernière agit uniquement en tant que mandataire du gouvernement du Québec. Des états financiers distincts ont été préparés pour la division qualification.

### Constatation des produits

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

### Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

### Parts du Fonds Rémec Équilibré

Les parts du Fonds Rémec Équilibré sont comptabilisées au coût.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtisse	2,5 %
Mobilier et équipement	10 %
Équipement informatique	33 1/3 %

### Surplus affecté aux indemnisations

En vertu d'une exigence légale provinciale, la Corporation doit maintenir un solde de 100 000 \$ à titre de cautionnement avec une compagnie d'assurances et ce, en cas de fraude, malversation ou détournement de fonds de la part des membres.

## 3. REDRESSEMENT AFFECTÉ AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice 2001, la Corporation a relevé que le calcul des produits reportés pour les exercices 1993 à 2000 était erroné. En conséquence, le solde des surplus au 1<sup>er</sup> février 2000 a été augmenté de 71 860 \$.



#### 4. IMMOBILISATIONS

	2002		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Terrains	230 000	-	230 000
Bâtisse	2 014 411	551 922	1 462 489
Mobilier et équipement	490 289	457 654	32 635
Équipement informatique	179 830	111 154	68 676
	<b>2 914 530</b>	<b>1 120 730</b>	<b>1 793 800</b>

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Terrains	230 000	-	230 000
Bâtisse	1 982 411	502 162	1 480 249
Mobilier et équipement	473 637	456 437	17 200
Équipement informatique	120 949	93 101	27 848
	<b>2 806 997</b>	<b>1 051 700</b>	<b>1 755 297</b>

Une portion de la bâtisse représentant environ 25% de son coût est destinée à la location.

#### 5. EMPRUNT BANCAIRE

La Corporation dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,25 % et renouvelable annuellement.

#### 6. DETTE À LONG TERME

	2002	2001
	\$	\$
Emprunt, garanti par une hypothèque de premier rang sur les terrains et la bâtisse d'une valeur comptable nette au 31 janvier 2001 de 1 710 249 \$, remboursable par versements mensuels de 12 916 \$ incluant capital et intérêts au taux de 8,125 %, échéant le 1er août 2001	-	87 149
Portion échéant au cours du prochain exercice	-	87 149
	-	-

## 7. ÉVENTUALITÉS

La Corporation a formé un groupement avec deux autres organismes pour opérer le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). À titre de membre de ce groupement, la Corporation fait face à diverses réclamations en dommages alléguant différentes fautes qu'aurait commises le BSDQ. Les poursuites pendantes totalisent en date du 31 janvier 2002 quelque 1 100 000 \$ (2001 – 452 900 \$) plus les intérêts réclamés depuis le dépôt de ces réclamations.

Les dirigeants du BSDQ sont d'avis qu'aucune de ces réclamations ou poursuites n'est fondée. Si l'une ou l'autre de ces réclamations s'avérait fondée, elle devra être assumée d'abord à même les produits et actifs du BSDQ. Ce n'est qu'en l'absence de produits ou d'actifs suffisants que la Corporation pourrait devoir conjointement avec ses deux autres associés contribuer au paiement. Aucune provision n'a été constituée aux états financiers relativement à ces réclamations ou poursuites.

## 8. ENGAGEMENTS

La Corporation s'est engagée par bail, jusqu'en août 2005, pour la location d'un espace de stationnement. Le solde de cet engagement suivant ce bail, s'établit à 51 723 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	<u>2002</u>
	\$
2003	14 317
2004	14 480
2005	14 480
2006	8 446

## 9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Tel que mentionné précédemment, le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) est un groupement formé par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) avec deux autres organismes sans but lucratif, soit l'Association de la construction du Québec (ACQ) et la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ).

Le BSDQ reçoit et achemine les soumissions d'entrepreneurs spécialisés de l'industrie de la construction afin de permettre aux entrepreneurs généraux et spécialisés, et ultimement aux propriétaires, de bénéficier des bienfaits d'une saine concurrence par l'application d'un code d'éthique connu comme étant le Code de soumissions.

La quote-part de la CMMTQ dans l'avoir net du BSDQ, advenant la liquidation du BSDQ ou le retrait de CMMTQ du BSDQ, est la somme des quotes-parts annuelles dans l'excédent des revenus sur les charges. La quote-part est déterminée en fonction des contributions versées par les membres de la CMMTQ.

De plus, la Corporation est apparentée à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec – division qualification en raison du fait que les opérations de la division qualification se réalisent par l'entremise de la Corporation.

Au cours de l'exercice 2001, la Corporation a déboursé un montant de 74 663 \$ pour couvrir les dépenses et les acquisitions d'immobilisations de la division qualification. Au 31 janvier 2002, un montant de 74 654 \$ était à recevoir de la division qualification relativement aux déboursés effectués par la Corporation.

Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange.





**CMMTQ**

Corporation des maîtres  
mécaniciens en tuyauterie  
du Québec

8175, boul. Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2P 2M1

Tél. : (514) 382-2668  
Sans frais : 1 800 465-2668  
Télec. : (514) 382-1566  
[cmmtq@cmmtq.org](mailto:cmmtq@cmmtq.org)  
[www.cmmtq.org](http://www.cmmtq.org)